MAZARS

ADAPEI 35

Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS

MAZARS

LE OUESSANT BAT. A - 9 RUE MAURICE FABRE - 35000 RENNES
TEL : +33 (0) 2 99 31 31 17 - FAX : +33 (0) 2 99 31 31 80

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE-
SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

ADAPEI 35

Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine

Association Loi du 1er juillet 1901

Siège social : Rue Kerautret Botmel - CS 74428 - 35044 RENNES cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- *Estimations comptables*

  Votre Association constitue des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés tels que décrits dans les notes A5 et A6 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Association et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- *Règles et principes comptables*

  La note A1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables à votre Association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application notamment concernant le traitement comptable du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens décrit dans la note A2.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

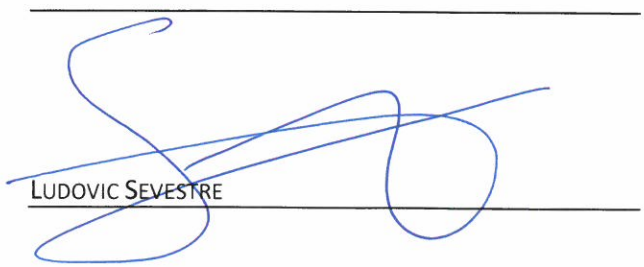
résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 14 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS



LUDOVIC SEVESTRE

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

ACTIF	2018			2017
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Montant Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	132	118	14	19
Autres Immobilisations incorporelles	1 048	864	184	304
Immobilisations Incorporelles en cours	87	0	87	68
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles				
Terrains	6 727	824	5 903	5 758
Constructions	87 254	46 709	40 545	40 280
Installations techniques, matériel et outillage	9 582	7 446	2 136	1 630
Autres Immobilisations Corporelles	13 301	11 305	1 996	2 060
Immobilisations Corporelles en cours	8 088	0	8 088	8 230
Avances et acomptes	129	0	129	7
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	56	0	56	46
Autres titres immobilisés	430	0	430	373
Prêts	498	0	498	488
Autres Immobilisations financières	1 782	0	1 782	1 751
TOTAL I	**129 114**	**67 266**	**61 848**	**61 014**
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	153	0	153	119
Autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	177	0	177	105
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	145	0	145	157
Créances (1)				
Usagers et comptes rattachés	7 102	1 397	5 705	5 594
Autres créances	3 382	0	3 382	1 792
Valeurs mobilières de placement	11 105	0	11 105	11 411
Disponibilités	11 511	0	11 511	7 440
Charges constatées d'avance	238	0	238	235
TOTAL II	**33 813**	**1 397**	**32 416**	**26 853**
Charges à répartir sur plusieurs exercices TOTAL III	**0**	**0**	**0**	**0**
Primes de remboursement des obligations TOTAL IV	**0**	**0**	**0**	**0**
Ecart de conversion (actif) TOTAL V	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**162 927**	**68 663**	**94 264**	**87 867**

(1) Dont à moins d'un an :

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

PASSIF	2018	2017
Fonds associatifs		
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 373	10 348
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves	15 359	15 359
Report à nouveau	3 568	1 764
Résultat de l'exercice	95	1 805
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports	262	259
- Legs et donations	157	157
- Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 923	2 508
Provisions réglementées	4 376	4 336
Droit des propriétaires	0	0
TOTAL I	**37 113**	**36 536**
Provisions pour Risques	61	222
Provisions pour Charges	1 058	909
TOTAL II	**1 119**	**1 131**
Fonds dédiés		
sur subventions de fonctionnement	6 394	6 214
sur autres ressources	33	32
TOTAL III	**6 427**	**6 246**
Dettes (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	31 343	27 395
Emprunts et dettes financières divers	35	36
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 418	3 463
Dettes sociales et fiscales	8 694	7 775
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	711	1 739
Autres dettes	512	536
Produits constatés d'avance	4 892	3 010
TOTAL IV	**49 605**	**43 954**
Ecart de conversion (passif) TOTAL V	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**94 264**	**87 867**
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

CHARGES	2018	2017
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	3	3
variation de stock	0	0
Achats de matières premières et fournitures	1 934	1 060
variation de stock	-35	-1
Achats d'autres approvisionnements	335	88
variation de stock	1	-9
Achats non stockés de matières et fournitures	4 145	4 417
Sous-traitance	0	0
Services extérieurs et autres	16 526	16 640
Impôts, taxes et versements assimilés	3 423	3 313
Charges de personnel		
- salaires et traitements	32 262	31 574
- charges sociales	13 626	13 094
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements des immobilisations:	4 397	4 182
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	52	4
- pour risques et charges d'exploitation	936	859
Autres charges	214	279
TOTAL I	**77 819**	**75 503**
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	738	878
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement	0	0
TOTAL II	**738**	**878**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	23	31
Sur opérations en capital	186	760
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	62	29
TOTAL III	**271**	**820**
Impôts sur les sociétés TOTAL IV	**23**	**18**
Engagements à réaliser sur ressources affectées TOTAL V	**810**	**1 233**
TOTAL DES CHARGES	**79 661**	**78 452**
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	95	1 805
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**79 756**	**80 257**

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

PRODUITS	2018	2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	19	18
Production vendue		
- prestations de services	4 008	4 877
- divers	3 922	3 921
Production stockée ou déstockage de production	73	-5
Production immobilisée	7	8
Dotations et produits de tarification	69 156	68 039
Subventions d'exploitations et participations	120	120
Reprises sur amortissements et provisions	962	211
Transferts de charges	19	26
Autres produits	52	47
TOTAL I	**78 338**	**77 262**
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières	5	4
Revenus des valeurs mobilière de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	227	228
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL II	**232**	**232**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	93	69
Sur opérations en capital	434	1 047
Reprises sur provisions réglementées et transferts de charges	220	645
TOTAL III	**747**	**1 761**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs TOTAL IV	**439**	**1 002**
TOTAL DES PRODUITS	**79 756**	**80 257**
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**79 756**	**80 257**

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
de l'exercice 2018

Siège social
17, rue Kerautret Botmel
CS 74428 – 35044 Rennes cedex
Tél. : 02 99 22 77 10 - Fax : 02 99 22 77 19
siege@adapei35.asso.fr www.adapei35.com

Association départementale de parents et amis
de personnes en situation de handicap mental

Association Loi 1901
Membre de l'Unapei reconnue d'utilité publique

SOMMAIRE

A - MODES ET METHODES D'EVALUATION 3

A1 – Conventions générales

A2 – Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite

A3 – Fiscalité

A4 – Immobilisations corporelles

A5 – Provision pour risques et charges

A6 – Fonds dédiés

A7 – Neutralisation des prestations internes

B – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 6

B1 – Evolution des établissements et services

B2 – Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite

B3 – CITS (Crédit d'Impôt Taxe sur Salaires)

B4 – Résultat de l'exercice

C – NOTES EXPLICATIVES DE CERTAINS POSTES 7

C1- Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance

C2 - Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance

C3 – Tableau de mouvement des immobilisations

C4 – Tableau de mouvement des amortissements

C5 – Etat des échéances des créances et dettes

C6 – Valeurs mobilières de placement

C7 – Tableau de passage des fonds propres

C8 – Tableau de mouvement des provisions et dépréciations

C9 – Tableau de mouvement des fonds dédiés

D – ENGAGEMENTS HORS BILAN 11

D1 – Dettes garanties par des sûretés réelles

D2 – Crédit-bail

D3 – Réservations de places

D4 – Engagements liés aux départs en retraite

D5 – Instruments financiers

E – AUTRES INFORMATIONS 12

E1 – Valorisation des contributions volontaires

E2 – Plus-values latentes

E3 – Nombre de salariés de l'association

F – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 13

A - MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

A-1 : Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur un autre**
- **Indépendance des exercices**

et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
L'association applique la règle de l'affectation du résultat de la gestion conventionnée selon l'instruction comptable M 22 et, en termes d'affectation des résultats, elle distingue les résultats liés à l'activité en gestion libre des résultats soumis à approbation par le Préfet ou le Président du Conseil Départemental.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des différents actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés et présentés conformément aux dispositions du règlement N° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

A-2 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite

Le CPOM tripartite a été signé le 3 décembre 2014 et porte sur les exercices 2015 à 2019. Il concerne l'ensemble des établissements et services agréés par l'Agence Régionale de Santé, par le Conseil Départemental ou par les 2 conjointement.

Un objectif d'équilibre budgétaire sur 5 ans y est inscrit. Ainsi au terme du contrat en 2019, la situation comptable et financière de l'ensemble du CPOM et de chacun des établissements et services doit être à l'équilibre. Si l'objectif d'équilibre budgétaire n'a pas été atteint, l'affectation des résultats à l'échéance du CPOM sera négociée entre le gestionnaire et l'ARS, dans le cadre du renouvellement du CPOM.

- S'agissant des enveloppes du CPOM (par financeur et par type d'établissement) sur lesquelles l'association prévoit un équilibre budgétaire global à l'issue des 5 ans conformément à l'objectif, les dotations de tarification des établissements correspondants sont reconnues en résultat à hauteur des charges engagées. Ainsi, une quote-part des produits est constatée en « produits constatés d'avance », ces écritures visant à ramener le résultat de l'exercice à zéro dans l'attente du dénouement du contrat à l'issue des 5 ans *(à l'exception des produits ou charges considérés définitivement acquis à l'Association en vertu de dispositions particulières du CPOM).*

- S'agissant des enveloppes du CPOM sur lesquelles l'association anticipe un risque de remise en cause de l'équilibre budgétaire global à l'issue des 5 ans, les dotations

de tarification reconnues en comptes de produits correspondent aux dotations allouées pour l'exercice dans les arrêtés de tarification en conformité avec le CPOM. Le résultat déficitaire de ces établissements est donc par prudence maintenu dans les comptes de l'exercice.

Les résultats des établissements inclus dans le périmètre du CPOM tels qu'ils ressortent de l'exécution budgétaire de l'exercice sont présentés en gestion contrôlée.

Les écritures de retraitement visant à reconnaître les produits à hauteur des charges engagées sur l'exercice sont présentées en gestion libre.

A-3 : Fiscalité

L'association a satisfait au questionnaire sur la fiscalité des associations et à cet effet a transmis ce questionnaire et les annexes complémentaires à la Direction des Services Fiscaux au 30 décembre 1999 pour vérifier si elle se trouvait assujettie aux nouvelles règles sur la fiscalité des associations.
L'association a reçu une réponse de l'Administration Fiscale faisant état que l'association ne relève pas, du fait de ses activités actuelles des dispositions spécifiques d'assujettissement, aux impôts commerciaux.

A-4 : Immobilisations corporelles

Les durées d'amortissement correspondent à la durée de vie du bien soit :

Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	25 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 15 ans
Agencements divers	5 à 15 ans
Matériel et outillage	2 à 5 ans
Matériel de transport	5 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

A-5 : Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour l'association. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Depuis 2017, l'ARS (Agence Régionale de Santé) reprend l'intégralité des produits issus de la facturation réalisée au titre des amendements Creton au cours de l'exercice N+1, aussi une provision pour charges du même montant est comptabilisée au 31 décembre N.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

A-6 : Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués de fonds alloués par les financeurs et non consommés au cours de l'année considérée. Ils résultent en grande partie des plans pluriannuels d'investissements souscrits avec les organismes de contrôle.

Ces fonds dédiés prennent en compte notamment les écarts entre les dotations allouées sur le global (66 et 68, soit charges financières et dotation aux amortissements de l'année) et le réalisé du montant de ces deux comptes.

Ces sommes ont pour but d'être affectées au lissage des éventuels surcoûts apparaissant dans les plans pluriannuels d'investissements.

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ESAT conclu avec la DDASS en 2008, une enveloppe (versée entre 2008 et 2012) de 974 K€ avait été accordée en vue d'apurer les déficits antérieurs. L'Association a pris la décision d'affecter cette subvention au financement de travaux dans les ESAT, elle a donc été constatée également en fonds dédiés. En 2012, ces fonds ont été affectés à l'extension de l'ESAT d'Apigné à St Jacques de la Lande. Ils font depuis 2013 l'objet d'une reprise au fil des amortissements correspondants.

Depuis le 31 décembre 2017, les fonds dédiés clairement affectés au lissage des surcoûts sont basculés en compte 14200000 « Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations » dès lors que les immobilisations auxquelles ils se rattachent sont mises en service.

Les pouvoirs publics autorisent également parfois des provisions fonds dédiés pour financer les indemnités de départ en retraite.

A-7 : Neutralisation des prestations internes

Toutes les prestations réalisées entre établissements et/ou services de l'association sont neutralisées dans les comptes consolidés :

- Prestations refacturées par les services supports aux établissements et services (quotes-parts de frais de siège, prestation informatique, service social départemental, service transport,...), soit 4.6 M€ en 2018,
- Prestations réalisées par les ateliers d'ESAT pour les autres structures (prestation alimentation, blanchisserie, espaces verts, numérisation, entretien des locaux,...), soit 4 M€ en 2018.

Du fait du fort développement de la cuisine centrale de l'ESAT d'Apigné, ce principe conduit à faire apparaître un chiffre d'affaires global en diminution par rapport à 2017 malgré la progression de celui des ESAT qui passe en réalité de 5.8 M€ en 2017 à 8.9 M€ en 2018.

B - FAITS CARACTÉRISTIQUES de l'EXERCICE

B-1 : Evolution des Etablissements et Services

Un 4e avenant au CPOM a été signé le 20 septembre 2018 pour acter :

a. la création de 15 places par extension au SAVS de Vitré à compter du 1er septembre 2018,

b. la création de 18 places par extension au SAVS de Cesson Sévigné à compter du 1er septembre 2018 pour 5 places et du 1er juin 2020 pour 13 places.

La nouvelle cuisine centrale de l'ESAT de St Jacques de la Lande destinée à produire les repas de l'ensemble des établissements des territoires de Rennes et Vitré a ouvert en mars 2018 avec un déploiement progressif qui doit s'achever fin 2019-début 2020. Dans l'intervalle, les repas sont produits par des prestataires extérieurs.

B-2 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite

Cf A-2

B-3 : CITS (Crédit d'Impôt Taxe sur Salaires)

Pour cet exercice 2018, l'association a bénéficié du CITS. Son montant, enregistré en minoration des impôts, taxes et versements assimilés, s'élève à 1 002 722 €.

B-4 : Résultat de l'exercice

Le résultat excédentaire de l'exercice d'un montant de 94 974 € se ventile de la manière suivante :

- gestion libre : - 8 710 €
- gestion contrôlée : 103 684 €

La part gestion contrôlée correspond aux résultats des établissements et services pour lesquels l'association a reçu un agrément des pouvoirs publics et inclus dans le périmètre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite.

Ces résultats font l'objet d'un examen par les financeurs lors du dialogue de gestion annuel.

C - NOTE EXPLICATIVE DE CERTAINS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

C-1 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance

Montants des principaux produits à recevoir au 31 décembre 2018 :

Factures à établir	412 K€
Etat – produits à recevoir	1 003 K€
Produits divers à recevoir	117 K€
Intérêts courus	61 K€
Total	**1 593 K€**

C-2 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance

Montants des principales charges à payer au 31 décembre 2018 :

Intérêts courus sur emprunts	207 K€
Congés payés	2 932 K€
Charges sociales sur congés payés	1 610 K€
Provision CET	294 K€
Provision salaires dus	16 K€
Charges sociales sur provision salaires dus	6 K€
Factures non parvenues	660 K€
Charges diverses	194 K€
Organismes sociaux	85 K€
Etat – autres charges à payer	63 K€
Total	**6 067 K€**

C-3 : Tableau de mouvement des immobilisations

Montants en K€	Valeur brute au 31/12/2017	Acquisitions et apports	Cessions et mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	1 228	65	26	1 267
Immobilisations corporelles	120 723	5 187	829	125 081
Immobilisations financières	2 658	128	20	2 766
Total immobilisations	**124 609**	**5 380**	**875**	**129 114**

Les acquisitions de l'exercice 2018 relèvent essentiellement du renouvellement des immobilisations et des constructions réalisées ou en cours suivantes :

- Travaux de démolition et études pour la construction du centre d'hébergement pour jeunes, du dispositif TSA et du SESSAD à Villejean (Rennes) pour 2 059 K€,
- Construction du foyer de vie de Cesson Sévigné pour 691 K€,
- Réhabilitation des locaux de St Jacques de la Lande pour le siège pour 422 K€.

C-4 : Tableau de mouvement des amortissements

Montants en K€	Amortissements au 31/12/2017	Dotation de l'exercice	Reprises ou diminutions afférentes à des éléments sortis	Amortissements au 31/12/2018
Amort. Immobilisations incorpor.	836	152	6	982
Amort. immobilisations corporelles	62 759	4 245	720	66 284
Dépréciation immos financières	-	-	-	-
Total amortissements	**63 595**	**4 397**	**726**	**67 266**

C-5 : Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1	-	1
Prêts	498	10	488
Autres créances	1 782	-	1 782
Total des créances de l'actif immobilisé	**2 281**	**10**	**2 271**
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	7 102	5 894	1 208
Autres créances	3 382	3 382	-
Total des créances de l'actif circulant	**10 484**	**9 276**	**1 208**
TOTAL DES CREANCES	**12 765**	**9 286**	**3 479**

DETTES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an et <5ans	Échéances > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires	-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 343	2 308	7 660	21 375
Emprunt et dettes diverses	35	5	-	30
Total des dettes financières	**31 378**	**2 313**	**7 660**	**21 405**
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 418	3 418	-	-
Dettes fiscales et sociales	8 694	8 694	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	711	711	-	-
Autres dettes	512	512	-	-
Total des autres dettes	**13 335**	**13 335**	**-**	**-**
TOTAL DES DETTES	**44 713**	**15 648**	**7 660**	**21 405**

C-6 : Valeurs mobilières de placement

Le détail des valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif du bilan s'établit comme suit :

- TSR : 500 K€
- Obligations : 712 K€
- FCP : 1 566 K€
- BMTN : 1 220 K€
- DAT : 1 800 K€
- Produits structurés : 5 246 K€
- **TOTAL : 11 044 K€**

C-7 : Tableau de passage des fonds propres

(montants en K€)	2017	Augment°	Diminut°	Reclas-sements	2018
Fonds Propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 348	25	-	-	10 373
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	15 359	-	-	-	15 359
Report à nouveau	1 764	1 805	-	-	3 568
Résultat de l'exercice	1 805	95	1 805	-	95
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
- Apports	259	3	-	-	262
- Legs et donations	157	-	-	-	157
- Résultat sous contrôle de tiers financeur	-	-	-	-	-
- Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 508	676	261	-	2 923
Provisions réglementées	4 336	-	151	191	4 376
Droit des propriétaires	-	-	-	-	-
TOTAL	**36 536**	**2 604**	**2 217**	**191**	**37 113**

(1) Détail de l'affectation du résultat 2017 :	*1 805*
Report à nouveau	*1 805*
Excédents affectés à l'investissement	*-*
Excédents affectés à la couverture du BFR	*-*
	1 805

C-8 : Tableau des provisions et dépréciations

Montants K€	2 017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2 018
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	222		70	91	61
Prov. pour rémunérations des personnes handicapées (ESAT)	-	-	-	-	-
Autres prov. pour risques divers	-	-	-	-	-
Prov. pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
prov. pour grosses réparations	120	-	-	-	120
autres prov. pour charges	788	936	782	4	938
Total des provisions pour risques et charges	**1 130**	**936**	**852**	**95**	**1 119**
Provisions pour dépréciation					
Prov. Pour dépréciation des immos	-	-	-	-	-
Prov. Pour dépréciation des stocks	-	-	-	-	-
Prov. Pour dépréciation des créances et comptes rattachés	1 360	52	16	-	1 397
Prov. Pour dépréciation des comptes financiers	-	-	-	-	-
Total des provisions pour dépréciation	**1 360**	**52**	**16**	**-**	**1 397**

C-9 : Tableau des fonds dédiés

Montants en K€	2 017	Dotations	Reprises	Reclas-sements	2 017
Fonds dédiés	6 246	810	439	- 191	6 427

D - ENGAGEMENTS HORS BILAN

D-1 : Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts auprès des établissements de crédit : sur un total de capital restant dû au 31 décembre 2018 de 31 136 K€, le montant garanti par des collectivités territoriales ou par nantissement de placements s'élève à 27 751 K€.

D-2 : Crédit bail

Il n'existe plus de contrats de crédit-bail en cours à la date du 31 décembre 2018.

D-3 : Réservations de places : lits de fondation

En 2018, aucune nouvelle convention n'a été signée pour une réservation de lits.

D-4 : Engagements liés aux départs en retraite

Dans le cadre de la convention collective, les salariés bénéficient lors de leur départ en retraite d'une indemnité. Les montants correspondants à ces indemnités s'élèvent à :

6 029 K€

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- *Age de départ à la retraite : 62 ans*
- *Evolution annuelle des salaires 0.80 %*
- *Taux monétaire : 2 %*
- *Taux de charges sociales : 57 %*
- *Table de mortalité TV88/90*
- *Turn-over faible*

D-5 : Instruments financiers

L'Association couvre partiellement ses emprunts à taux variable par l'intermédiaire de contrat de swaps signés au cours de l'exercice 2008 pour un nominal total de 10 M€.

Les effets de ces contrats d'une durée de 10 ans ont débuté en 2009. Les charges financières inscrites à ce titre dans les comptes 2018 s'élèvent à 181 K€.

E - AUTRES INFORMATIONS

E-1 : Valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires de l'activité des bénévoles, ainsi que celle des membres :

- du conseil d'administration,
- des conseils de territoire

a donné lieu à une valorisation telle que mentionnée dans le tableau ci dessous :

PRODUITS	
Bénévolat	46 923 €
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL	**46 923 €**
CHARGES	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Personnel bénévole	46 923 €
TOTAL	**46 923 €**

E-2 : Plus-values latentes

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, des placements bancaires sont effectués. A la clôture de l'exercice 2018, il n'existe pas de plus value latente ni de moins-value latente sur ces placements financiers.

E-3 : Nombre de salariés de l'association

Le nombre de salariés de l'association est de :

1214 en contrat à durée indéterminée représentant 1128.76 Equivalent Temps Plein

F - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur le résultat à signaler.